



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

Aux contribuables de la susdite municipalité



AVIS PUBLIC

Lors de la séance tenue le 29 mai 2023, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT N^o 483-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 464-2023 SUR LA TARIFICATION DE CERTAINS SERVICES MUNICIPAUX

Toute personne intéressée peut obtenir une copie en écrivant à l'adresse courriel suivante : secretariat@st-felix-de-valois.com, pendant les heures d'ouverture du bureau.

DONNÉ À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, ce premier jour du mois de juin deux mille vingt-trois.

Jeannoé Lamontagne
Directeur général/greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette municipalité et sur le site Internet de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois, entre 15 h et 17 h, le premier jour du mois de juin deux mille vingt-trois.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce premier jour du mois de juin deux mille vingt-trois.

Jeannoé Lamontagne
Directeur général/greffier-trésorier